INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Ville de Beauharnois

21e séance du conseil municipal

PROCÈS-VERBAL
11e séance ordinaire du 23 novembre 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 23 novembre 2021 à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Alain Dubuc.

Sont présents
Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix
Monsieur Francis Laberge, conseiller du district n°2 – de la Beauce
Monsieur Mario Charette, conseiller du district n°3 – des Moissons
Monsieur Dominique Bellemare, conseiller du district n°4 – Saint-Louis
Monsieur Alain Savard, conseiller du district n°5 – Parc industriel
Madame Manon Fortier, conseillère du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

Sont également présents
Monsieur Alain Gravel, directeur général
Me Karen Loko, greffière
Monsieur Aziz Lahssaini, directeur général adjoint
Madame Vanessa Robidoux, trésorière par intérim

1 Ouverture de la séance

1.1 Constatation du quorum

Monsieur le maire, Alain Dubuc, constate que le quorum est atteint.

1.2 2021-11-499 Ouverture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Charette
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la séance ordinaire du conseil municipal soit ouverte.
Il est 19h00.

Adoptée.

1.3 2021-11-500 Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1 Ouverture de la séance
1.1 Constatation du quorum

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

1.2 Ouverture de la séance
1.3 Adoption de l'ordre du jour
1.4 Approbation du procès-verbal antérieur
1.5 Motion de félicitations - Pointe-du-Buisson / Musée Québécois d'archéologie

2 Dépôts de documents

2.1 Certificat relatif au déroulement d'une consultation écrite (état d'urgence sanitaire) - Projet de Règlement 700-05 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 700 de manière à intégrer l'aire de conservation « Réserve naturelle du Boisé-Virginia »
2.2 Certificat relatif au déroulement d'une consultation écrite (état d'urgence sanitaire) - Premier Projet du Règlement 701-55 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de permettre les manœuvres des camions à même la voie publique sur la rue Robert-McKenzie
2.3 Certificat relatif au déroulement d'une consultation écrite (état d'urgence sanitaire) - Premier projet du Règlement 701-56 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de revoir la norme minimale visant le verdissement de la cour avant pour les maisons de type unifamilial en rangée sur la rue Mastaï-Brault
2.4 Certificat relatif au déroulement d'une consultation écrite (état d'urgence sanitaire) - Règlement 2021-11 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
2.5 Certificat relatif au déroulement de la procédure de demande écrite de scrutin référendaire (état d'urgence sanitaire) - Règlement 2021-14 décrétant un emprunt de 629 255 $ et une dépense de 629 255 $ pour l'achat et l'installation de lampadaires dans le stationnement de l'aréna et pour l'aménagement d'un décanteur de boues de balai de rue

3 Avis de motion et projets de règlements

3.1 Adoption du deuxième projet de Règlement 701-55 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de permettre les manœuvres des camions à même la voie publique sur la rue Robert-Mckenzie
3.2 Adoption du deuxième projet de Règlement 701-56 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de revoir la norme minimale visant le verdissement de la cour avant pour les maisons de type unifamilial en rangée sur la rue Mastaï-Brault
3.3 Avis de motion – Règlement 701-57 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de réviser les normes applicables au contrôle de la hauteur des bâtiments
3.4 Adoption du premier projet de Règlement 701-57 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de réviser les normes applicables au contrôle de la hauteur des bâtiments
3.5 Avis de motion – Règlement 701-58 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'agrandir la zone HC-154 à même la zone HC-155 (lot 3 861 548)
3.6 Adoption du premier projet de Règlement 701-58 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'agrandir la zone HC-154 à même la zone HC-155 (lot 3 861 548)
3.7 Avis de motion – Règlement 705-03 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 705 afin de réviser les normes applicables au contrôle de la hauteur des bâtiments
3.8 Adoption du projet de Règlement 705-03 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 705 afin de réviser les normes applicables au contrôle de la hauteur des bâtiments

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

4 Règlements

4.1 Adoption du Règlement 700-05 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 700 de manière à intégrer l'aire de conservation « Réserve naturelle du Boisé-Virginia »

4.2 Adoption du Règlement 2021-11 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

4.3 Adoption du Règlement 2021-19 modifiant le Règlement 2021-01 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires

4.4 Adoption du Règlement 2021-20 décrétant l'acquisition à titre gracieux du lot numéro 4 714 987 appartenant à Rio Tinto Alcan

5 Administration générale et service du greffe

5.1 Autorisation de signature – Contrat de location d'une parcelle de terrain partie du lot 3 869 006 pour l'entreposage de voiliers sur un ber ou une remorque servant au transport - Saison 2021-2022

5.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022

5.3 Adoption du budget pour l'exercice financier 2022 - Régie intermunicipale Sports et Loisirs Beau-Château

5.4 Modification de la résolution numéro 2021-08-352 - Adoption du tarif des rémunérations du personnel électoral - Élections municipales du 7 novembre 2021

5.5 Nomination des maires suppléants pour l'année 2022 - Madame Jocelyne Rajotte et Messieurs Mario Charette, Dominique Bellemare et Alain Savard

5.6 Nomination de deux représentants - Pointe-du-Buisson / Musée québécois d'archéologie - Monsieur Alain Savard et Madame Manon Fortier

5.7 Renouvellement du mandat d'un représentant / Nomination d'un représentant – Premiers Répondants des Moissons inc. – Monsieur Alain Savard

5.8 Renouvellement du mandat d'un représentant – Transports Accès inc. – Madame Jocelyne Rajotte

5.9 Nomination d'un membre du conseil d'administration - Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent - Monsieur Dominique Bellemare

5.10 Nomination des délégués de la Ville - Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château - Messieurs Alain Dubuc, Francis Laberge et Mario Charette

5.11 Nomination de représentants - Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Beauharnois - Mesdames Manon Fortier et Jocelyne Rajotte

5.12 Nomination d'un représentant - Comités de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Monsieur Alain Dubuc

5.13 Approbation du budget révisé au 20 octobre 2021 – Office municipal d'habitation de Beauharnois

5.14 Annulation de la résolution 2021-09-402 du 14 septembre 2021 - Règlement 2021-11 occupation et entretien des bâtiments

6 Service des ressources humaines

6.1 Nomination d'un opérateur en traitement des eaux – Service des travaux publics et de la gestion des eaux – Monsieur David Montpetit

6.2 Nomination d'un mécanicien pour un remplacement temporaire – Service des travaux publics et de la gestion des eaux – Monsieur Daniel Primeau

6.3 Nomination d'une secrétaire polyvalente – Service des ressources humaines et des relations de travail – Madame Roxanne Frédéric-Martin
6.4 Nomination d'une préposée à l'accueil de la bibliothèque - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Madame Chantal Gendron
6.5 Embauche d'un concierge temporaire – Service des travaux publics et de la gestion des eaux – Monsieur Daniel Grenier

7 Service des finances et de la trésorerie

7.1 Approbation de la liste des comptes à payer
7.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses du fonds d'administration.
7.3 Dépôt des états comparatifs
7.4 Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 – Engagement de la Ville de Beauharnois à respecter les modalités de versement de la contribution gouvernementale
7.5 Modification des signataires municipaux - Chèques, autres effets bancaires, emprunts et financement

8 Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

8.1 Autorisation de dépôt de deux demandes de subvention - Achat de quais pour le projet kayak au Parc Nature et amélioration du skatepark - Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie - MRC de Beauharnois-Salaberry
8.2 Ratification de signature - Concert de l'Orchestre symphonique de Longueuil
8.3 Autorisation de signature — Protocole d'entente relatif au prêt à usage d'un local (Année 2021-2022) - Le Comité Amiaou
8.4 Autorisation de collecte de dons - La Guignolée - Le Coin du partage
8.5 Octroi de contrat — Entretien et surveillance de la patinoire extérieure du Parc Saint-Eugène pour la saison 2021-2022 — Monsieur Patrick Plouffe
8.6 Octroi de contrat — Entretien et surveillance de la patinoire extérieure de l'École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois pour la saison 2021-2022 — Monsieur Logan Carson
8.7 Octroi de contrat — Entretien et surveillance de la patinoire extérieure du Parc Euclyde-Montpetit pour la saison 2021-2022 — Messieurs Mathieu Nadon et Alexis Roy
8.8 Renouvellement du droit de passage sur une partie du boulevard Cadieux et de la route 236 pour la saison 2021-2022 — Club de VTT Les Débrouillards du Suroit Inc.

9 Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

9.1 Octroi de contrat - Fourniture d'abonnements cellulaires pour les enregistreurs autonomes intelligents pour les ouvrages de surverse - ScadAlliance
9.2 Modification de contrat – Approbation de la directive de changement numéro 12 – Révision de l'aménagement de l'espace du laboratoire - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre – ADM-2014-05-044 – FNX-INNOV (Projet numéro 03451)
9.3 Modification de contrat – Approbation de l'ordre de changement numéro 49R1– Travaux exécutés en dépenses contrôlées pour les mois de juillet et août 2021 - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre – ST-2019-01-003 – Nordmec Construction - FNX-INNOV (Projet numéro 03451)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

9.4 Modification de contrat – Approbation de l'ordre de changement numéro 50 – Raccordements du serpentin et du ventilateur du système A-1 - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre – ST-2019-01-003 – Nordmec Construction - FNX-INNOV (Projet numéro 03451)

9.5 Modification de contrat – Approbation de l'ordre de changement numéro 51 – Divers travaux liés au grossissement de l'entrée d'eau - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre – ST-2019-01-003 – Nordmec Construction - FNX-INNOV (Projet numéro 03451)

9.6 Modification de contrat – Approbation de l'ordre de changement numéro 52 – Ajout de linteaux structuraux pour les ouvertures de ventilation - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre – ST-2019-01-003 – Nordmec Construction - FNX-INNOV (Projet numéro 03451)

9.7 Modification de contrat – Approbation de l'ordre de changement numéro 53 – Travaux de déviation des conduites - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre – ST-2019-01-003 – Nordmec Construction - FNX-INNOV (Projet numéro 03451)

9.8 Modification de contrat – Approbation de l'ordre de changement numéro 54 – Travaux supplémentaires exécutés en dépenses contrôlées pour le mois de juin 2021 - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre – ST-2019-01-003 – Nordmec Construction - FNX-INNOV (Projet numéro 03451)

9.9 Modification de contrat – Approbation de la directive de changement numéro 13 – Heures supplémentaires de surveillance du chantier - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre – ADM-2014-05-044 – FNX-INNOV (Projet numéro 03451)

9.10 Demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales dans le cadre du programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois

10 Service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain

10.1 Nomination de membres du Comité consultatif d'urbanisme - Monsieur Mario Charette et Madame Jocelyne Rajotte

10.2 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2021-0058 – 50, rue de l'Aluminerie

10.3 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2021-0059 – 36 rue Richardson

10.4 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2021-0060 – lot 6 402 842 situé sur la rue Turnbull

10.5 Adoption d'un premier projet de résolution - Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI 2021-0061 - rue Gendron

11 Service de la sécurité incendie et civile

12 Affaires nouvelles

12.1 Modification des conditions de travail du personnel cadre

13 Communication des membres du conseil

13.1 Communications des membres du conseil

14 Période de questions

14.1 Période de questions

15 Levée de la séance

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

15.1 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Fortier
APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée.

1.4 2021-11-501 Approbation du procès-verbal antérieur

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

Adoptée.

1.5 2021-11-502 Motion de félicitations - Pointe-du-Buisson / Musée Québécois d'archéologie

---

ATTENDU QUE le 14 octobre 2021, lors de la cérémonie de remise des Prix de la Société des musées du Québec (SMQ), Pointe-du-Buisson / Musée Québécois d'archéologie s'est vu décerner le Prix Télé-Québec – Coup de cœur du jury pour sa nouvelle exposition permanente *Voix nomades, Pointe-du-Buisson se raconte*;

ATTENDU QUE le jury a été séduit par un projet de renouvellement d'une exposition permanente proposant trois expériences complémentaires vécues dans trois lieux différents, en collaboration étroite avec les communautés autochtones, afin de mettre en valeur une collection de plus de 2 millions d'objets qui documentent la préhistoire du Québec;

ATTENDU QUE les Prix SMQ visent à reconnaître l'excellence des pratiques muséales et à récompenser des réalisations qui ont contribué, de façon significative, à l'avancement de la muséologie québécoise;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Madame Manon Fortier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADRESSER une motion de félicitations à Pointe-du-Buisson / Musée Québécois d'archéologie pour avoir remporté le prestigieux Prix Télé-Québec – Coup de cœur du jury lors des Prix de la SMQ qui se sont déroulés le 14 octobre 2021.

Adoptée.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

2 Dépôts de documents

2.1 2021-11-503 Certificat relatif au déroulement d'une consultation écrite (état d'urgence sanitaire) - Projet de Règlement 700-05 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 700 de manière à intégrer l'aire de conservation « Réserve naturelle du Boisé-Virginia »

ATTENDU QUE le troisième alinéa du dispositif de l'Arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021 prévoit que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours;

ATTENDU QUE, conformément au deuxième alinéa du dispositif de l'Arrêté précité, l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable par un avis public;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de consultation écrite qui s'est échelonnée du 4 au 19 novembre 2021, le Service du greffe de la Ville de Beauharnois n'a reçu aucun commentaire écrit ou questions provenant de personnes intéressées par le projet de Règlement 700-05 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 700 de manière à intégrer l'aire de conservation « Réserve naturelle du Boisé-Virginia ».

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la consultation écrite concernant le projet de Règlement 700-05.

2.2 2021-11-504 Certificat relatif au déroulement d'une consultation écrite (état d'urgence sanitaire) - Premier Projet du Règlement 701-55 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de permettre les manœuvres des camions à même la voie publique sur la rue Robert-McKenzie

ATTENDU QUE le troisième alinéa du dispositif de l'Arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021 prévoit que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours;

ATTENDU QUE, conformément au deuxième alinéa du dispositif de l'Arrêté précité, l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable par un avis public;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de consultation écrite qui s'est échelonnée du 4 au 19 novembre 2021, le Service du greffe de la Ville de Beauharnois n'a reçu aucun commentaire écrit ou questions provenant de personnes intéressées par le premier projet du Règlement 701-55 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de permettre les manœuvres des camions à même la voie publique sur la rue Robert-McKenzie;

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la consultation écrite concernant le premier projet de Règlement 701-55.

2.3	**2021-11-505**	**Certificat relatif au déroulement d'une consultation écrite (état d'urgence sanitaire) - Premier projet du Règlement 701-56 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de revoir la norme minimale visant le verdissement de la cour avant pour les maisons de type unifamilial en rangée sur la rue Mastaï-Brault**

ATTENDU QUE le troisième alinéa du dispositif de l'Arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021 prévoit que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours;

ATTENDU QUE, conformément au deuxième alinéa du dispositif de l'Arrêté précité, l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable par un avis public;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de consultation écrite qui s'est échelonnée du 4 au 19 novembre 2021, le Service du greffe de la Ville de Beauharnois n'a reçu aucun commentaire écrit ou questions provenant de personnes intéressées par le premier projet du Règlement 701-56 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de revoir la norme minimale visant le verdissement de la cour avant pour les maisons de type unifamilial en rangée sur la rue Mastaï-Brault.

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la consultation écrite concernant le premier projet de Règlement 701-56.

2.4	**2021-11-506**	**Certificat relatif au déroulement d'une consultation écrite (état d'urgence sanitaire) - Règlement 2021-11 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

ATTENDU QUE le troisième alinéa du dispositif de l'Arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021 prévoit que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée de 15 jours;

ATTENDU QUE, conformément au deuxième alinéa du dispositif de l'Arrêté précité, l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable par un avis public;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de consultation écrite qui s'est échelonnée du 4 au 19 novembre 2021, le Service du greffe de la Ville de Beauharnois n'a reçu aucun commentaire écrit ou questions provenant de personnes intéressées par le projet de Règlement 2021-11 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la consultation écrite concernant le projet de Règlement 2021-11.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

2.5	**2021-11-507**	**Certificat relatif au déroulement de la procédure de demande écrite de scrutin référendaire (état d'urgence sanitaire) - Règlement 2021-14 décrétant un emprunt de 629 255 $ et une dépense de 629 255 $ pour l'achat et l'installation de lampadaires dans le stationnement de l'aréna et pour l'aménagement d'un décanteur de boues de balai de rue**

ATTENDU QU'en vertu de l'Arrêté numéro 2020-033 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est remplacée jusqu'à nouvel ordre par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de demande de scrutin référendaire qui s'est échelonnée du 4 au 19 novembre 2021, le Service du greffe de la Ville de Beauharnois n'a reçu aucun demande écrite de scrutin référendaire provenant de personnes habiles à voter concernant le Règlement 2021-14 décrétant un emprunt de 629 255 $ et une dépense de 629 255 $ pour l'achat et l'installation de lampadaires dans le stationnement de l'aréna et pour l'aménagement d'un décanteur de boues de balai de rue;

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure de demande de scrutin référendaire concernant le Règlement 2021-14.

3 Avis de motion et projets de règlements

3.1	**2021-11-508**	**Adoption du deuxième projet de Règlement 701-55 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de permettre les manœuvres des camions à même la voie publique sur la rue Robert-Mckenzie**

ATTENDU QUE le dixième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de prescrire, pour chaque zone ou chaque usage ou combinaison d'usages, l'espace qui, sur les lots doit être réservé et aménagé pour le stationnement ou pour le chargement ou le déchargement des véhicules ou pour le stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées au sens de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (chapitre E-20.1) se servant de fauteuils roulants et la manière d'aménager cet espace; d'établir des normes de stationnement à l'intérieur ou à l'extérieur des édifices;

ATTENDU QUE la modification au Règlement de zonage 701 a pour but d'autoriser les manœuvres des camions vers les aires de chargement et de déchargement des bâtiments implantés sur la rue Robert-McKenzie;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le premier projet de règlement adopté;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de consultation écrite sur le premier projet de Règlement 701-55 qui s'est échelonnée du 4 au 19 novembre 2021, le Service du greffe de la Ville de Beauharnois n'a reçu aucun commentaire ou question écrits;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER le second projet de Règlement 701-55 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de permettre les manœuvres des camions à même la voie publique sur la rue Robert-Mckenzie.

Adoptée.

3.2 2021-11-509 Adoption du deuxième projet de Règlement 701-56 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de revoir la norme minimale visant le verdissement de la cour avant pour les maisons de type unifamilial en rangée sur la rue Mastaï-Brault

---

ATTENDU la présence de maisons en rangée implantées de part et d'autre d'une rue sinueuse;

ATTENDU QUE ce type d'habitat ne peut généralement atteindre la norme générale de verdissement de 50% de la cour avant;

ATTENDU QUE la modification au Règlement de zonage 701 a pour but de revoir les exigences minimales de verdissement en cour avant pour les maisons de type unifamilial en rangée sur la rue Mastaï-Brault;

ATTENDU le rapport du directeur du service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain aux membres du conseil municipal en date du 30 août 2021;

ATTENDU la recommandation positive des membres du Comité Consultatif d'urbanisme sous la résolution numéro CCU-2021-09-009 adoptée lors de la séance du 15 septembre 2021;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, un avis de motion du Règlement 701-56 a été dûment donné et le premier projet de règlement adopté;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de consultation écrite sur le premier projet de Règlement 701-56 qui s'est échelonnée du 4 au 19 novembre 2021, le Service du greffe de la Ville de Beauharnois n'a reçu aucun commentaire ou question écrits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Fortier
APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER le second projet de Règlement 701-56 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de revoir la norme minimale visant le verdissement de la cour avant pour les maisons de type unifamilial en rangée sur la rue Mastaï-Brault.

Adoptée.

3.3	**2021-11-510**	**Avis de motion – Règlement 701-57 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de réviser les normes applicables au contrôle de la hauteur des bâtiments**

Monsieur Alain Savard, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Beauharnois, le Règlement 701-57 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de réviser les normes applicables au contrôle de la hauteur des bâtiments sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence de coordonner la notion de mezzanine avec celle des surfaces bâtis sur toit.

Monsieur Alain Savard, conseiller, dépose le projet de règlement 701-57.

3.4	**2021-11-511**	**Adoption du premier projet de Règlement 701-57 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de réviser les normes applicables au contrôle de la hauteur des bâtiments**

ATTENDU QU'il y a lieu de coordonner la notion de mezzanine avec celle des surfaces bâtis sur toit;

ATTENDU la recommandation positive du Comité Consultatif d'Urbanisme sous la résolution numéro 2021-09-008 adoptée le 15 septembre 2021;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 23 novembre 2021, un avis de motion du Règlement 701-57 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de réviser les normes applicables au contrôle de la hauteur des bâtiments a été dûment donné;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER le premier projet de Règlement 701-57 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de réviser les normes applicables au contrôle de la hauteur des bâtiments.

Adoptée.

3.5	**2021-11-512**	**Avis de motion – Règlement 701-58 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'agrandir la zone HC-154 à même la zone HC-155 (lot 3 861 548)**

Monsieur Mario Charette, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Beauharnois, le Règlement 701-58 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'agrandir la zone HC-154 à même la zone HC-155 (lot 3 861 548) sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'intégrer le lot 3 861 548 à la zone HC-154 afin d'y permettre la construction de trois habitations multifamiliales isolées comportant huit logements chacune et composées de trois étages.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Monsieur Mario Charette, conseiller, dépose le projet de règlement 701-58.

3.6	**2021-11-513**	**Adoption du premier projet de Règlement 701-58 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'agrandir la zone HC-154 à même la zone HC-155 (lot 3 861 548)**

ATTENDU QU'une demande de modification au Règlement de zonage 701 a été déposée par un promoteur souhaitant réaliser un projet de développement résidentiel sur le lot 3 861 548 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer le lot 3 861 548 à la zone HC-154 afin d'y permettre la construction de trois habitations multifamiliales isolées comportant huit logements chacune et composées de trois étages;

ATTENDU le Règlement 701-47 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'agrandir la zone HC-154 à même la zone HC-155;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 23 novembre 2021, un avis de motion du Règlement 701-58 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'agrandir la zone HC-154 à même la zone HC-155 (lot 3 861 548) a été dûment donné;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER le premier projet de Règlement 701-58 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'agrandir la zone HC-154 à même la zone HC-155 (lot 3 861 548).

Adoptée.

3.7	**2021-11-514**	**Avis de motion – Règlement 705-03 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 705 afin de réviser les normes applicables au contrôle de la hauteur des bâtiments**

Monsieur Alain Savard, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Beauharnois, le Règlement 705-03 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 705 afin de réviser les normes applicables au contrôle de la hauteur des bâtiments sera adopté.

Monsieur Alain Savard, conseiller, dépose le projet de règlement 705-03.

3.8	**2021-11-515**	**Adoption du projet de Règlement 705-03 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 705 afin de réviser les normes applicables au contrôle de la hauteur des bâtiments**

ATTENDU QU'il y a lieu de coordonner la notion de mezzanine avec celle des surfaces bâtis sur toit;

ATTENDU la recommandation positive du Comité Consultatif d'Urbanisme sous la résolution numéro 2021-09-008 adoptée le 15 septembre 2021;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 23 novembre 2021, un avis de motion du Règlement 705-03 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 705 afin de réviser les normes applicables au contrôle de la hauteur des bâtiments a été dûment donné;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Fortier
APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER le projet de Règlement 705-03 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 705 afin de réviser les normes applicables au contrôle de la hauteur des bâtiments.

Adoptée.

4 Règlements

4.1 2021-11-516 Adoption du Règlement 700-05 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 700 de manière à intégrer l'aire de conservation « Réserve naturelle du Boisé-Virginia »

ATTENDU la résolution 2020-11-212 de la MRC de Beauharnois-Salaberry adoptant le document indiquant la nature des modifications découlant de l'entrée en vigueur du Règlement 302 modifiant le Schéma d'aménagement révisé numéro 165 afin de créer une nouvelle affectation « Conservation » sur le territoire de la Ville de Beauharnois;

ATTENDU l'adoption le 17 août 2021 par le conseil municipal de Beauharnois du Règlement 701-51 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'intégrer l'aire de conservation « Réserve naturelle du Boisé-Virginia », règlement de concordance au Schéma d'aménagement révisé numéro 165 en vigueur;

ATTENDU que le Règlement 700-05 est une concordance au Schéma d'aménagement révisé numéro 165 en vigueur;

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer dans les outils urbanistiques les dispositions visant la conservation de la « Réserve naturelle du Boisé-Virginia »;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement 700-05 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 5 octobre 2021;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de consultation écrite sur le projet de Règlement 700-05 qui s'est échelonnée du 4 au 19 novembre 2021, le Service du greffe de la Ville de Beauharnois n'a reçu aucun commentaire ou question écrits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Charette

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER le Règlement 700-05 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 700 de manière à intégrer l'aire de conservation « Réserve naturelle du Boisé-Virginia ».

Adoptée.

4.2 2021-11-517 Adoption du Règlement 2021-11 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

---

ATTENDU QU'en vertu des articles 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Beauharnois est habilitée à règlementer l'entretien et l'occupation des bâtiments;

ATTENDU QUE les articles 4, 6, 55 et 59 de la *Loi sur les compétences municipales* habilitent la Ville à règlementer en matière de salubrité et de nuisances;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, entrée en vigueur le 1er avril 2021, impose à toutes les municipalités l'obligation d'adopter un Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments au plus tard le 1er avril 2026;

ATTENDU QUE les créances des municipalités sont prioritaires en vertu de l'article 2651 du Code civil du Québec;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 17 août 2021, l'avis de motion du Règlement 2021-11 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

ATTENDU QUE le Service du greffe de la Ville n'a reçu aucun commentaire écrit pendant la période de consultation écrite s'échelonnant du 4 au 19 novembre 2021;

ATTENDU l'annulation de la résolution numéro 2021-09-402 adoptée le 14 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER le Règlement 2021-11 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Adoptée.

4.3 2021-11-518 Adoption du Règlement 2021-19 modifiant le Règlement 2021-01 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires

---

ATTENDU QUE le Règlement 2021-01 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires adopté le 23 mars 2021 énonce les règles de délégation de pouvoir de dépenser, d'embaucher et de nommer des fonctionnaires et employés

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

municipaux ainsi que les règles de contrôle et de suivi budgétaires que doivent suivre les employés et fonctionnaires municipaux;

ATTENDUQUE l'entrée en poste d'un directeur général adjoint au sein de l'organisation municipale implique des ajustements en matière de délégation du pouvoir de dépenser;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, l'avis de motion du Règlement 2021-19 a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Fortier
APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER le Règlement 2021-19 modifiant le Règlement 2021-01 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée.

4.4 2021-11-519 Adoption du Règlement 2021-20 décrétant l'acquisition à titre gracieux du lot numéro 4 714 987 appartenant à Rio Tinto Alcan

---

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. I 0,1) ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens de Beauharnois que la Ville acquiert à titre gracieux l'immeuble industriel situé au 40, rue de l'Industrie, appartenant à la société Rio Tinto Alcan afin d'en préserver l'affectation et en promouvoir la disponibilité et ainsi favoriser le développement économique du territoire;

ATTENDU la Promesse de vente et d'achat dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 2021-10-477 adoptée lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021;

ATTENDU QUE la société Rio Tinto Alcan s'est engagée à décontaminer le terrain visé par le présent règlement préalablement à son transfert à la Ville;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, l'avis de motion du Règlement 2021-20 décrétant l'acquisition à titre gracieux du lot numéro 4 714 987 appartenant à Rio Tinto Alcan a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Monsieur Francis Laberge

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER le Règlement 2021-20 décrétant l'acquisition à titre gracieux du lot numéro 4 714 987 appartenant à Rio Tinto Alcan.

Adoptée.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

5 Administration générale et service du greffe

5.1 2021-11-520 Autorisation de signature – Contrat de location d'une parcelle de terrain partie du lot 3 869 006 pour l'entreposage de voiliers sur un ber ou une remorque servant au transport - Saison 2021-2022

ATTENDU la proposition des propriétaires de voiliers de louer une parcelle de terrain appartenant à la Ville de Beauharnois pour l'entreposage de leurs voiliers sur un ber ou une remorque servant au transport, pour la saison 2021-2022, soit du 1er octobre 2021 au 6 juin 2022;

ATTENDU QUE la Ville accepte de mettre à leur disposition une partie du lot 3 869 006, d'une superficie approximative de 1039 mètres carrés, en contrepartie du paiement d'un loyer annuel d'un montant de 500$ par voilier;

ATTENDU QUE le contrat de location représente l'accord complet entre la Ville et les propriétaires de voiliers et reproduit fidèlement toutes les ententes intervenues entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'AUTORISER le maire et la greffière, Me Karen Loko, à signer le contrat de location d'une parcelle de terrain partie du lot 3 869 006 pour l'entreposage de voiliers sur un ber ou une remorque servant au transport pour la saison 2021-2022, soit du 1er octobre 2021 au 6 juin 2022.

Adoptée.

5.2 2021-11-521 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de la *Loi sur les cités et villes*, ci-après "la LCV", le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois;

CONSIDÉRANT QUE selon le deuxième alinéa de l'article 319 de la LCV, le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite fixer l'heure de toutes les séances ordinaires pour l'année 2022 à 19 heures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite fixer les séances ordinaires pour l'année 2022, qui se tiendront le mardi aux dates suivantes :

- 18 janvier 2022;
- 8 février 2022;
- 8 mars 2022;
- 12 avril 2022;
- 10 mai 2022;
- 14 juin 2022;

- 5 juillet 2022;
- 16 août 2022;
- 13 septembre 2022;
- 11 octobre 2022;
- 8 novembre 2022;
- 13 décembre 2022.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022.

Adoptée.

5.3 2021-11-522 Adoption du budget pour l'exercice financier 2022 - Régie intermunicipale Sports et Loisirs Beau-Château

---

ATTENDU QUE selon le premier alinéa de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

ATTENDU la résolution numéro 2021-355 adoptée par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale Sports et Loisirs Beau-Château le 5 octobre 2021 en vertu de laquelle les administrateurs de la Régie ont adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022;

ATTENDU QUE l'estimation de la contribution de la Ville de Beauharnois pour l'exercice financier 2022 est de 539 731 $;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Charette
APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER le budget de la Régie intermunicipale Sports et Loisirs Beau-Château pour l'exercice financier 2022.

Adoptée.

5.4 2021-11-523 Modification de la résolution numéro 2021-08-352 - Adoption du tarif des rémunérations du personnel électoral - Élections municipales du 7 novembre 2021

ATTENDU la résolution numéro 2021-08-352 adoptée le 17 août 2021 fixant le tarif des rémunérations du personnel électoral pour les élections municipales du 7 novembre 2021;

ATTENDU la nécessité de modifier la rémunération de l'adjoint aux élections eu égard à sa charge importante de travail;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Madame Manon Fortier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE MODIFIER la résolution 2021-08-352 et d'augmenter la rémunération de l'adjoint aux élections à 5000 $.

Adoptée.

5.5 2021-11-524 Nomination des maires suppléants pour l'année 2022 - Madame Jocelyne Rajotte et Messieurs Mario Charette, Dominique Bellemare et Alain Savard

---

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après « la Loi »), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 alinéa 2 de la Loi, le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

CONSIDÉRANT QUE s'il y a vacance à la charge de maire, le maire suppléant, d'office, remplit cette charge tant que dure la vacance;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat du maire suppléant est de trois (3) mois afin de favoriser une rotation à ce poste;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Fortier
APPUYÉ PAR Monsieur Francis Laberge

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE NOMMER Madame Jocelyne Rajotte, mairesse suppléante, pour la période du 23 novembre 2021 au 31 mars 2022;

DE NOMMER Monsieur Mario Charette, maire suppléant, pour la période du 1er avril 2022 au 30 juin 2022.

DE NOMMER Monsieur Dominique Bellemare, maire suppléant, pour la période du 1er juillet 2022 au 30 septembre 2022;

DE NOMMER Monsieur Alain Savard, maire suppléant, pour la période du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2022.

Adoptée.

5.6 2021-11-525 Nomination de deux représentants - Pointe-du-Buisson / Musée québécois d'archéologie - Monsieur Alain Savard et Madame Manon Fortier

ATTENDU la résolution 2020-02-042 adoptée le 11 février 2020 renouvelant le mandat de deux membres du conseil à titre de représentants de la Ville de Beauharnois au sein du conseil d'administration de Pointe-du-Buisson / Musée québécois d'archéologie jusqu'au terme de leur mandat actuel de conseillers municipaux, soit jusqu'en novembre 2021;

ATTENDU QUE suite aux élections municipales générales du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer deux nouveaux membres du conseil à titre de représentants de la ville au sein de ce conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE NOMMER les conseillers Monsieur Alain Savard et Madame Manon Fortier à titre de représentants de la Ville de Beauharnois au sein du conseil d'administration de Pointe-du-Buisson/Musée québécois d'archéologie pour un mandat de deux (2) ans se terminant le 23 novembre 2023.

Adoptée.

5.7 2021-11-526 Renouvellement du mandat d'un représentant / Nomination d'un représentant – Premiers Répondants des Moissons inc. – Monsieur Alain Savard

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2020-03-076 adoptée le 10 mars 2020, le conseil municipal a nommé Monsieur Alain Savard, à titre de représentant de la Ville de Beauharnois au sein du conseil d'administration des Premiers Répondants des Moissons inc., jusqu'au terme de son mandat actuel de conseiller municipal, soit jusqu'en novembre 2021;

ATTENDU les élections municipales générales du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer un membre du conseil à titre de représentant au sein de ce conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Francis Laberge
APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

DE NOMMER Monsieur Alain Savard, conseiller, à titre de représentant de la Ville de Beauharnois au sein du conseil d'administration des Premiers Répondants des Moissons inc. pour un mandat de deux (2) ans se terminant le 23 novembre 2023.

Adoptée.

5.8 2021-11-527 Renouvellement du mandat d'un représentant – Transports Accès inc. – Madame Jocelyne Rajotte

ATTENDU QUE par résolution numéro 2020-03-075 adoptée le 10 mars 2020, le conseil municipal a nommé la conseillère Madame Jocelyne Rajotte à titre de représentante de la Ville de Beauharnois au sein du conseil d'administration de Transports Accès inc. pour un mandat de deux (2) ans se terminant le 6 novembre 2021;

ATTENDU QUE Transports Accès inc. cesse ses activités le 31 janvier 2022 et qu'il y a lieu de prolonger le mandat de Madame Jocelyne Rajotte;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE RENOUVELER le mandat de Madame Jocelyne Rajotte, conseillère, à titre de représentante de la Ville de Beauharnois au sein du conseil d'administration de Transports Accès inc. jusqu'à la cessation de ses activités.

Adoptée.

5.9 2021-11-528 Nomination d'un membre du conseil d'administration - Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent - Monsieur Dominique Bellemare

ATTENDU QUE le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent, organisme sans but lucratif, a pour mandat la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du Fleuve Saint-Laurent, en concertation avec les intervenants du milieu;

ATTENDU la résolution 2020-09-321 adoptée le 22 septembre 2020, nommant Madame Roxanne Poissant à titre de conseillère municipale afin de siéger au sein de ce conseil d'administration;

ATTENDU QUE le mandat de conseillère municipale de Madame Roxanne Poissant a pris fin le 16 novembre 2021;

ATTENDU QUE suite aux élections municipales générales du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer un nouveau membre du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE NOMMER Monsieur Dominique Bellemare, conseiller, à titre de représentant de la Ville de Beauharnois, au sein du conseil d'administration du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent.

Adoptée.

5.10 2021-11-529 Nomination des délégués de la Ville - Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château - Messieurs Alain Dubuc, Francis Laberge et Mario Charette

---

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 5 de l'Entente constituant la Régie intermunicipale Sports et Loisirs Beau-Château, la Ville doit désigner, parmi les membres de son conseil, les délégués qui la représenteront au conseil d'administration de la Régie;

ATTENDU QUE suite aux élections municipales générales du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer deux (2) représentants et un substitut;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE NOMMER Messieurs Alain Dubuc, maire et Francis Laberge, conseiller, à titre de représentants de la Ville de Beauharnois au conseil d'administration de la Régie intermunicipale Sports et Loisirs Beau-Château ainsi que Monsieur Mario Charette, à titre de substitut.

Adoptée.

5.11 2021-11-530 Nomination de représentants - Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Beauharnois - Mesdames Manon Fortier et Jocelyne Rajotte

---

ATTENDU QUE le mandat de l'Office municipal d'habitation de Beauharnois (ci-après « l'OMH ») est d'offrir des logements abordables aux ménages beauharlinois ayant de modestes revenus afin de leur permettre de stabiliser leur situation et d'améliorer leurs conditions de vie;

ATTENDU la résolution 2020-11-387 adoptée le 10 novembre 2020 nommant la conseillère Madame Jocelyne Rajotte et le conseiller Monsieur Alain Savard à titre de représentants de la Ville de Beauharnois au conseil d'administration de l'OMH;

ATTENDU QUE suite aux élections municipales générales du 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer deux nouveaux membres du conseil à titre de représentants de la Ville au sein de ce conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE NOMMER Mesdames Manon Fortier et Jocelyne Rajotte, à titre de représentantes de la Ville de Beauharnois au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Beauharnois pour un mandat d'une durée de trois (3) ans, à compter de la date d'adoption de la présente résolution jusqu'au 23 novembre 2024.

Adoptée.

5.12 2021-11-531 Nomination d'un représentant - Comités de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Monsieur Alain Dubuc

---

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM, le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

ATTENDU le nouveau conseil municipal en place suite aux élections municipales générales du 7 novembre 2021 et qu'il y a lieu de nommer un membre du conseil à titre de membre siégeant aux comités de la FCM;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Monsieur Francis Laberge

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE NOMMER Monsieur Alain Dubuc, maire, à titre de représentant de la Ville siégeant aux comités de la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée.

5.13 2021-11-532 Approbation du budget révisé au 20 octobre 2021 – Office municipal d'habitation de Beauharnois

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a approuvé le budget révisé pour l'année 2021 de l'Office municipal d'habitation de Beauharnois (ci-après « l'OMH »);

ATTENDU QUE le 15 novembre 2021, le conseil d'administration de l'OMH a approuvé le budget révisé au 20 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Fortier
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'APPROUVER les budgets révisés du 20 octobre 2021 tels que présentés avec un déficit de 188 359,00$ et avec aucun travail capitalisable. Le budget a été ajusté au niveau des impôts fonciers et scolaires de 4 723 $ en moins, car le montant total des factures a été moins élevé que prévu et au niveau des travaux dans les logements, d'abattage d'arbre de 18 750 $ en moins, car ces dépenses ont été moins élevées que prévu.

Adoptée.

5.14 2021-11-533 Annulation de la résolution 2021-09-402 du 14 septembre 2021 - Règlement 2021-11 occupation et entretien des bâtiments

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Charette
APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ANNULER la résolution numéro 2021-09-402 du 14 septembre 2021 adoptant le Règlement 2021-11 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Adoptée.

6 Service des ressources humaines

6.1 2021-11-534 Nomination d'un opérateur en traitement des eaux – Service des travaux publics et de la gestion des eaux – Monsieur David Montpetit

ATTENDU le départ à la retraite d'un opérateur en traitement des eaux et qu'il y a lieu de le remplacer;

ATTENDU QUE suite à l'affichage interne du poste du 21 au 27 septembre 2021, une candidature a été reçue;

ATTENDU QUE Monsieur David Montpetit détient les prérequis exigés et les compétences nécessaires pour occuper le poste d'opérateur en traitement des eaux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Fortier
APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE NOMMER Monsieur David Montpetit, opérateur en traitement des eaux au Service de la gestion des eaux;

QUE cette nomination soit effective à compter du 2 janvier 2022;

QUE son salaire horaire soit fixé à l'échelon 8 de la classe salariale L conformément à la convention collective des cols bleus en vigueur;

QUE Monsieur Montpetit bénéficie des mêmes avantages et conditions de travail que les salariés cols bleus de la Ville de Beauharnois.

Adoptée.

6.2 2021-11-535 Nomination d'un mécanicien pour un remplacement temporaire – Service des travaux publics et de la gestion des eaux – Monsieur Daniel Primeau

---

ATTENDU QUE l'employé numéro 492 titulaire du poste de mécanicien remplace un congé sans solde et qu'il y a lieu de le remplacer;

ATTENDU QUE suite à l'affichage interne et externe du poste de mécanicien temporaire du 1er au 20 juin 2021, une candidature à l'interne et treize (13) candidatures externes ont été reçues;

ATTENDU QUE Monsieur Daniel Primeau qui exerce actuellement la fonction de concierge détient les connaissances et les compétences requises pour occuper le poste de mécanicien temporaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Charette
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE NOMMER Monsieur Daniel Primeau, mécanicien pour un remplacement temporaire au Service des travaux publics et de la gestion des eaux;

QUE cette nomination soit effective rétroactivement au 13 octobre 2021;

QUE son salaire soit fixé à l'échelon 2 de la classe salariale K conformément à la convention collective des cols bleus en vigueur;

QUE Monsieur Primeau bénéficie des mêmes avantages et conditions de travail que les salariés cols bleus temporaires de la Ville de Beauharnois.

Adoptée.

6.3 2021-11-536 Nomination d'une secrétaire polyvalente – Service des ressources humaines et des relations de travail – Madame Roxanne Frédéric-Martin

---

ATTENDU le départ imminent à la retraite de l'employé numéro 819 et qu'il y a lieu de le remplacer;

ATTENDUQUE suite à l'affichage interne et externe du poste de secrétaire polyvalente, du 14 septembre au 3 octobre 2021, une candidature interne et trente-deux (32) candidatures externes ont été reçues;

ATTENDU QUE Madame Roxanne Frédéric-Martin détient les connaissances et les compétences requises pour occuper ce poste;

ATTENDU la recommandation pour la nomination de Madame Roxanne Frédéric-Martin au poste de secrétaire polyvalente au Service des ressources humaines et des relations de travail;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE NOMMER Madame Roxanne Frédéric-Martin, secrétaire polyvalente au Service des ressources humaines et des relations de travail;

QUE cette nomination soit effective rétroactivement au 25 octobre 2021;

QUE son salaire soit fixé à l'échelon 1 de la classe salariale G conformément à la convention collective des cols blancs en vigueur;

QU'unepériode de familiarisation de trente (30) jours ouvrables consécutifs débute à compter de la date de nomination;

QUE Madame Frédéric-Martin bénéficie des mêmes avantages et conditions de travail que les salariés cols blancs de la Ville de Beauharnois.

Adoptée.

6.4	**2021-11-537**	**Nomination d'une préposée à l'accueil de la bibliothèque - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Madame Chantal Gendron**

ATTENDU la vacance au poste de préposée à l'accueil de la bibliothèque et qu'il y a lieu de le remplacer;

ATTENDUQUE suite à l'affichage interne du poste du 12 au 18 octobre 2021, trois (3) candidatures internes ont été reçues;

ATTENDU QUE ces trois (3) candidats détenaient les compétences nécessaires pour remplir les exigences du poste et qu'il y a lieu de l'octroyer au salarié régulier ayant le plus d'ancienneté;

ATTENDU la recommandation pour la nomination de Madame Chantal Gendron au poste de préposée à l'accueil de la bibliothèque au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Madame Manon Fortier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE NOMMER Madame Chantal Gendron, préposée à l'accueil de la bibliothèque au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

QUE cette nomination soit effective rétroactivement au 8 novembre 2021;

QUE son salaire soit fixé à l'échelon 8 de la classe salariale E conformément à la convention collective des cols blancs en vigueur;

QU'unepériode de familiarisation de trente (30) jours ouvrables consécutifs débute à compter de la date de nomination;

QUE Madame Gendron bénéficie des mêmes avantages et conditions de travail que les salariés cols blancs de la Ville de Beauharnois.

Adoptée.

6.5	**2021-11-538**	**Embauche d'un concierge temporaire – Service des travaux publics et de la gestion des eaux – Monsieur Daniel Grenier**

ATTENDU la nécessité d'embaucher un concierge temporaire pour un remplacement indéterminé;

ATTENDU QUE Monsieur Daniel Grenier a occupé le poste de manœuvre temporaire à l'été 2021;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU la recommandation pour l'embauche de Monsieur Daniel Grenier qui détient les prérequis exigés et les compétences nécessaires pour occuper le poste de concierge temporaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE NOMMER Monsieur Daniel Grenier, concierge temporaire au Service des travaux publics et de la gestion des eaux;

QUE cette nomination soit effective rétroactivement au 3 novembre 2021;

QUE son salaire annuel soit fixé à l'échelon 1 de la classe salariale D conformément à la convention collective des cols bleus en vigueur;

QUE Monsieur Grenier bénéficie des mêmes avantages et conditions de travail que les salariés cols bleus (temporaires) de la Ville de Beauharnois.

Adoptée.

7 Service des finances et de la trésorerie

7.1 2021-11-539 Approbation de la liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2021 au montant de 2 120 889.78 $;

D'AUTORISER la trésorière par intérim à effectuer les paiements requis.

Adoptée.

7.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses du fonds d'administration.

L'état des revenus et dépenses du fonds d'administration au 31 octobre 2021 est déposé au conseil municipal.

7.3 2021-11-540 Dépôt des états comparatifs

ATTENDU QUE selon le premier alinéa de l 'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs;

ATTENDU QUE selon le deuxième alinéa de l'article 105.4 de LCV, le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;

ATTENDU QUE selon le deuxième alinéa de l'article précité, le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

La trésorière par intérim, Madame Vanessa Robidoux, dépose les états comparatifs.

7.4 2021-11-541 Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 – Engagement de la Ville de Beauharnois à respecter les modalités de versement de la contribution gouvernementale

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Charette
APPUYÉ PAR Madame Manon Fortier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la Ville de Beauharnois s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière

obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no.1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée.

7.5 2021-11-542 Modification des signataires municipaux - Chèques, autres effets bancaires, emprunts et financement

ATTENDU QUE par résolution numéro 2017-11-470 adoptée le 21 novembre 2017, le conseil a autorisé le maire et la directrice des finances et trésorière à signer les chèques et autres effets bancaires au nom et pour la Ville de Beauharnois;

ATTENDU QU'à la suite de l'élection municipale tenue le 7 novembre 2021, il y a lieu de modifier le nom des personnes autorisées à signer les chèques, les autres effets bancaires, les emprunts et le financement;

ATTENDU QUE le conseil souhaite désigner un officier municipal supplémentaire à titre de signataire suppléant suite à l'embauche récente d'un directeur général adjoint au sein de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'AUTORISER Monsieur Alain Dubuc, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Beauharnois, les chèques, les autres effets bancaires, les emprunts et le financement;

D'AUTORISER Monsieur Aziz Lahssaini, directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Beauharnois, les chèques, les autres effets bancaires, les emprunts et le financement, en l'absence de la trésorière par intérim Madame Vanessa Robidoux.

Adoptée.

8 Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

8.1 2021-11-543 Autorisation de dépôt de deux demandes de subvention - Achat de quais pour le projet kayak au Parc Nature et amélioration du skatepark - Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie - MRC de Beauharnois-Salaberry

ATTENDU QUE le Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, ci-après "le Fonds" est issu du Fonds régions et ruralité (FRR) / volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional;

ATTENDU QUE ce volet vise à appuyer, en complémentarité à d'autres programmes gouvernementaux, dans leurs champs de compétence, tout effort de développement local et régional des MRC;

ATTENDU QU'en vertu de « l'entente relative au Fonds régions et ruralité » signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC a convenu d'allouer à même le FRR – volet 2 qui lui a été accordé un montant de 288 000 $ au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE le Fonds a pour objectif de favoriser les approches innovantes faisant appel à la mise en valeur du potentiel de développement;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois souhaite déposer deux demandes de subvention dans le cadre du Fonds pour financer les projets suivants :

- Achat de quais pour le projet kayak au Parc Nature, afin de permettre l'accès à l'eau plus facilement pour les utilisateurs de ce parc;
- Amélioration du skatepark, afin de rendre plus agréable ce lieu à la demande des jeunes qui déplorent la désuétude de cet endroit incontournable à Beauharnois;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois s'engage à contribuer à hauteur de minimum 30% pour les deux projets;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Monsieur Francis Laberge

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'AUTORISER la cheffe de division - Culture et vie communautaire, Madame Anne Bouthillier, à déposer au nom de la Ville de Beauharnois les deux demandes de subvention dans le cadre du Fonds de soutien aux projets

structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Adoptée.

8.2 2021-11-544 Ratification de signature - Concert de l'Orchestre symphonique de Longueuil

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Charette
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE RATIFIER la signature de la cheffe de division - Culture et vie communautaire, Madame Anne Bouthillier, du contrat pour le concert offert par l'Orchestre symphonique de Longueuil le samedi 11 décembre 2021, pour un montant de 10 750$ (avant les taxes);

DE FINANCER cette dépense à même le poste 02-710-00-499 du fonds d'administration.

Adoptée.

8.3 2021-11-545 Autorisation de signature — Protocole d'entente relatif au prêt à usage d'un local (Année 2021-2022) - Le Comité Amiaou

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'AUTORISER la signature du Protocole d'entente relatif au prêt à usage d'un local situé au 40, rue Bourcier, ayant une superficie totale de 88 mètres carrés, en faveur de l'organisme sans but lucratif Le Comité Amiaou, pour une période d'un (1) an s'échelonnant du 16 octobre 2021 au 16 octobre 2022;

D'AUTORISER le maire et la greffière, Me Karen Loko, ou en son absence ou incapacité d'agir, Monsieur Alain Gravel, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Beauharnois le Protocole d'entente relatif au prêt à usage faisant l'objet des présentes.

Adoptée.

8.4 2021-11-546 Autorisation de collecte de dons - La Guignolée - Le Coin du partage

ATTENDU QUE le Coin du partage est l'organisme sans but lucratif officiellement reconnu pour l'organisation de la Guignolée sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE la Guignolée du Coin du partage aura lieu le dimanche 28 novembre 2021;

ATTENDU QUE les dons reçus permettront d'acheter des denrées alimentaires;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Monsieur Francis Laberge

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'AUTORISER l'organisme le Coin du partage à récolter des dons au coin des boulevards Lussier et Cadieux le dimanche 28 novembre, dans le cadre de la Guignolée.

Adoptée.

8.5 2021-11-547 Octroi de contrat — Entretien et surveillance de la patinoire extérieure du Parc Saint-Eugène pour la saison 2021-2022 — Monsieur Patrick Plouffe

---

ATTENDU QUE la Ville souhaite offrir une patinoire extérieure aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'OCTROYER à Monsieur Patrick Plouffe, le contrat de service pour l'entretien, la préparation, la surveillance et le déneigement complet de la patinoire extérieure du parc Saint-Eugène situé dans le secteur Est pour la saison 2021-2022 pour un montant de 7250 $;

D'AUTORISER le maire et le chef de division - Loisirs et événementiel, Monsieur Loïc Lessard-Paquette, à signer le contrat d'entretien et de surveillance de la patinoire extérieure du Parc Saint-Eugène pour la saison 2021-2022;

QU'un boni de performance de 500 $ pourra être attribué à Monsieur Patrick Plouffe en fonction des résultats de l'évaluation de la qualité de son travail;

DE FINANCER cette dépense à même le budget de fonctionnement du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour l'année 2022.

Adoptée.

8.6 2021-11-548 Octroi de contrat — Entretien et surveillance de la patinoire extérieure de l'École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois pour la saison 2021-2022 — Monsieur Logan Carson

ATTENDU QUE la Ville souhaite offrir une patinoire extérieure aux citoyens;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une seule offre de services pour l'entretien et la surveillance de la patinoire extérieure de l'École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois pour la saison 2021-2022;

ATTENDU QUE Monsieur Logan Carson détient les prérequis exigés et les compétences nécessaires pour réaliser la prestation de service;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Francis Laberge
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'OCTROYER à Monsieur Logan Carson, le contrat de service pour l'entretien, la préparation, la surveillance et le déneigement complet de la patinoire extérieure de l'École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois pour la saison 2021-2022 pour un montant de 7 250 $;

D'AUTORISER le maire et le chef de division - Loisirs et événementiel, Monsieur Loïc Lessard-Paquette, à signer le contrat d'entretien et de surveillance de la patinoire extérieure de l'École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois pour la saison 2021-2022;

QU'un boni de performance de 500 $ pourra être attribué à Monsieur Logan Carson en fonction des résultats de l'évaluation de la qualité de son travail;

DE FINANCER cette dépense à même le budget de fonctionnement du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour l'année 2022.

Adoptée.

8.7 2021-11-549 Octroi de contrat — Entretien et surveillance de la patinoire extérieure du Parc Euclyde-Montpetit pour la saison 2021-2022 — Messieurs Mathieu Nadon et Alexis Roy

ATTENDU QUE la Ville souhaite offrir une patinoire extérieure aux citoyens;

ATTENDU QUE suite à un appel de projets, la Ville a reçu deux offres de services pour l'entretien et la surveillance du Parc Euclyde-Montpetit pour la saison 2021-2022;

ATTENDU QUE Messieurs Mathieu Nadon et Alexis Roy détiennent les prérequis exigés et les compétences nécessaires pour réaliser la prestation de service;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Fortier
APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'OCTROYER à Messieurs Mathieu Nadon et Alexis Roy, le contrat de service pour l'entretien, la préparation, la surveillance et le déneigement complet de la patinoire extérieure du Parc Euclyde-Montpetit pour la saison 2021-2022 pour un montant de 7 250 $;

D'AUTORISER le maire et le chef de division - Loisirs et événementiel, Monsieur Loïc Lessard-Paquette, à signer le contrat d'entretien et de surveillance de la patinoire extérieure du Parc Euclyde-Montpetit pour la saison 2021-2022;

QU'un boni de performance de 500 $ pourra être attribué à Messieurs Mathieu Nadon et Alexis Roy en fonction des résultats de l'évaluation de la qualité de son travail;

DE FINANCER cette dépense à même le budget de fonctionnement du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour l'année 2022.

Adoptée.

8.8 2021-11-550 Renouvellement du droit de passage sur une partie du boulevard Cadieux et de la route 236 pour la saison 2021-2022 — Club de VTT Les Débrouillards du Suroit Inc.

ATTENDU QUE par résolution numéro 2020-12-459 adoptée le 8 décembre 2020, la Ville de Beauharnois a octroyé au Club de VTT Les Débrouillards du Suroît, ci-après « Club de VTT », pour la saison hivernale 2020-2021, un droit de passage sur le tronçon du boulevard Cadieux situé entre le stationnement de l'école secondaire des Patriotes et le chemin de la Beauce pour environ 650 mètres ainsi que sur une partie de la route 236 entre le rang Ste-Anne et le rang St-Georges pour environ 1 kilomètre;

ATTENDU la demande de renouvellement du Club de VTT du droit de passage décrit ci-haut pour la saison hivernale 2021-2022;

ATTENDU QUE le Club de VTT rejoint près de 450 membres en grande partie sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU QUE le Club de VTT s'engage à défrayer tous les montants nécessaires à la signalisation adéquate des tronçons convoités;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Charrette

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE RENOUVELER pour la saison hivernale 2021-2022 le droit de passage en faveur du Club de VTT Les Débrouillards du Suroit inc., sur le tronçon du boulevard Cadieux situé entre le stationnement de l'école secondaire des Patriotes et le chemin de la Beauce pour environ 650 mètres ainsi que sur une partie de la route 236 s'étendant entre le rang Ste-Anne et le rang St-Georges sur environ 1 kilomètre.

Adoptée.

9 Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

9.1 2021-11-551 Octroi de contrat - Fourniture d'abonnements cellulaires pour les enregistreurs autonomes intelligents pour les ouvrages de surverse - ScadAlliance

ATTENDU QUE toutes les cartes actuelles des ouvrages de surverse de la Ville sont sur le réseau 2G et seront hors service le 1er novembre 2021 et qu'il y a lieu de les renouveler;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Madame Manon Fortier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'OCTROYER un contrat pour la fourniture d'abonnements cellulaires pour les enregistreurs autonomes intelligents pour les ouvrages de surverse de la Ville afin d'assurer les communications sur chaque site à la société ScadAlliance, pour un montant annuel de 1818 $ avant taxes;

DE FINANCER cette dépense par le fonds d'administration qui sera prévu au budget pour l'année 2022.

Adoptée.

9.2 2021-11-552 Modification de contrat – Approbation de la directive de changement numéro 12 – Révision de l'aménagement de l'espace du laboratoire - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre – ADM-2014-05-044 – FNX-INNOV (Projet numéro 03451)

ATTENDU QUE par résolution numéro 2014-07-237 adoptée le 1er juillet 2014, le conseil municipal a adjugé à la société FNX-INNOV (anciennement AXOR) le contrat ADM-2014-05-044 de services professionnels en ingénierie pour la mise à niveau de l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE lors de l'exécution du contrat, plusieurs travaux non prévus lors de l'octroi du contrat doivent être effectués;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU QUE la directive de changement numéro 12 relative à la révision de l'aménagement de l'espace du laboratoire d'un montant de 12 500 $ avant taxes est soumise à l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de la firme FNX-INNOV, Monsieur Vincent Gosselin, d'approuver cette directive de changement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'APPROUVER la directive de changement numéro 12 relative à la révision de l'aménagement de l'espace du laboratoire d'un montant total de 12 500 $ avant taxes;

DE FINANCER cette dépense à même le Règlement 2021-04 décrétant une dépense de 2 176 723 $ et un emprunt de 2 176 723 $ concernant les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre ou à défaut le fonds d'administration générale.

Adoptée.

9.3 2021-11-553 Modification de contrat – Approbation de l'ordre de changement numéro 49R1– Travaux exécutés en dépenses contrôlées pour les mois de juillet et août 2021 - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre – ST-2019-01-003 – Nordmec Construction - FNX-INNOV (Projet numéro 03451)

ATTENDU QUE par résolution numéro 2020-07-224 adoptée le 7 juillet 2020, le conseil municipal a adjugé à la société Nordmec Construction Inc. l'appel d'offres ST-2019-01-003 relatif à la mise à niveau de la station d'épuration du secteur centre;

ATTENDU QUE lors de l'exécution du contrat, plusieurs travaux non prévus lors de l'octroi du contrat doivent être effectués par l'entrepreneur;

ATTENDU QUE l'ordre de changement numéro 49R1 relatif à de menus travaux exécutés en dépenses contrôlées pour les mois de juillet et août 2021, d'un montant total de 6 028,59 $ avant taxes, est soumis à l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de la firme FNX-INNOV, Monsieur Vincent Gosselin, ing., d'approuver cet ordre de changement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 49R1 relatif à de menus travaux exécutés en dépenses contrôlées pour les mois de juillet et août 2021, d'un montant total de 6 028,59 $ avant taxes;

DE FINANCER cette dépense à même le Règlement 2021-04 décrétant une dépense de 2 176 723 $ et un emprunt de 2 176 723 $ concernant les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre ou à défaut le fonds d'administration générale.

Adoptée.

9.4 2021-11-554 Modification de contrat – Approbation de l'ordre de changement numéro 50 – Raccordements du serpentin et du ventilateur du système A-1 - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre – ST-2019-01-003 – Nordmec Construction - FNX-INNOV (Projet numéro 03451)

ATTENDU QUE par résolution numéro 2020-07-224 adoptée le 7 juillet 2020, le conseil municipal a adjugé à la société Nordmec Construction Inc. l'appel d'offres ST-2019-01-003 relatif à la mise à niveau de la station d'épuration du secteur centre;

ATTENDU QUE lors de l'exécution du contrat, plusieurs travaux non prévus lors de l'octroi du contrat doivent être effectués par l'entrepreneur;

ATTENDU QUE l'ordre de changement numéro 50 relatif aux raccordements du serpentin et du ventilateur du système A-1 d'un montant de 13 119,95 $ avant taxes est soumis à l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de la firme FNX-INNOV, Monsieur Vincent Gosselin, ing. , d'approuver cet ordre de changement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Charette
APPUYÉ PAR Monsieur Francis Laberge

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 50 relatif aux raccordements du serpentin et du ventilateur du système A-1 d'un montant total de 13 119,95 $ avant taxes;

DE FINANCER cette dépense à même le Règlement 2021-04 décrétant une dépense de 2 176 723 $ et un emprunt de 2 176 723 $ concernant les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre ou à défaut le fonds d'administration générale.

Adoptée.

9.5 2021-11-555 Modification de contrat – Approbation de l'ordre de changement numéro 51 – Divers travaux liés au grossissement de l'entrée d'eau - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre – ST-2019-01-003 – Nordmec Construction - FNX-INNOV (Projet numéro 03451)

ATTENDU QUE par résolution numéro 2020-07-224 adoptée le 7 juillet 2020, le conseil municipal a adjugé à la société Nordmec Construction Inc. l'appel d'offres ST-2019-01-003 relatif à la mise à niveau de la station d'épuration du secteur centre;

ATTENDU QUE lors de l'exécution du contrat, plusieurs travaux non prévus lors de l'octroi du contrat doivent être effectués par l'entrepreneur;

ATTENDU QUE l'ordre de changement numéro 51 relatif au grossissement de l'entrée d'eau de l'usine et des modifications au réseau d'aqueduc sur le site de l'usine, d'un montant de 81 469,09 $ avant taxes, est soumis à l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de la firme FNX-INNOV, Monsieur Vincent Gosselin, ing., d'approuver cet ordre de changement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 51 relatif au grossissement de l'entrée d'eau de l'usine et des modifications au réseau d'aqueduc sur le site de l'usine, d'un montant total de 81 469,09 $ avant taxes;

DE FINANCER cette dépense à même le Règlement 2021-04 décrétant une dépense de 2 176 723 $ et un emprunt de 2 176 723 $ concernant les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre ou à défaut le fonds d'administration générale.

Adoptée.

9.6 2021-11-556 Modification de contrat – Approbation de l'ordre de changement numéro 52 – Ajout de linteaux structuraux pour les ouvertures de ventilation - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre – ST-2019-01-003 – Nordmec Construction - FNX-INNOV (Projet numéro 03451)

ATTENDU QUE par résolution numéro 2020-07-224 adoptée le 7 juillet 2020, le conseil municipal a adjugé à la société Nordmec Construction Inc. l'appel d'offres ST-2019-01-003 relatif à la mise à niveau de la station d'épuration du secteur centre;

ATTENDU QUE lors de l'exécution du contrat, plusieurs travaux non prévus lors de l'octroi du contrat doivent être effectués par l'entrepreneur;

ATTENDU QUE l'ordre de changement numéro 52 relatif à l'ajout de linteaux structuraux pour les ouvertures de ventilation dans l'atelier #2 et la salle de déshydratation des boues, d'un montant de 1 063,20 $ avant taxes, est soumis à l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de la firme FNX-INNOV, Monsieur Vincent Gosselin, ing., d'approuver cet ordre de changement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Fortier
APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 52 relatif à l'ajout de linteaux structuraux pour les ouvertures de ventilation d'un montant total de 1 063,20 $ avant taxes;

DE FINANCER cette dépense à même le Règlement 2021-04 décrétant une dépense de 2 176 723 $ et un emprunt de 2 176 723 $ concernant les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre ou à défaut le fonds d'administration générale.

Adoptée.

9.7 2021-11-557 Modification de contrat – Approbation de l'ordre de changement numéro 53 – Travaux de déviation des conduites - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre – ST-2019-01-003 – Nordmec Construction - FNX-INNOV (Projet numéro 03451)

ATTENDU QUE par résolution numéro 2020-07-224 adoptée le 7 juillet 2020, le conseil municipal a adjugé à la société Nordmec Construction Inc. l'appel d'offres ST-2019-01-003 relatif à la mise à niveau de la station d'épuration du secteur centre;

ATTENDU QUE lors de l'exécution du contrat, plusieurs travaux non prévus lors de l'octroi du contrat doivent être effectués par l'entrepreneur;

ATTENDU QUE l'ordre de changement numéro 53 relatif aux travaux pour dévier légèrement les conduites pour éviter un conflit avec un des pilastres soutenant le canal entre les bassins aérés et les décanteurs, d'un montant de 49 088,14 $ avant taxes, est soumis à l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de la firme FNX-INNOV, Monsieur Vincent Gosselin, ing., d'approuver cet ordre de changement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 53 relatif aux travaux de déviation des conduites d'un montant total de 49 088,14 $ avant taxes;

DE FINANCER cette dépense à même le Règlement 2021-04 décrétant une dépense de 2 176 723 $ et un emprunt de 2 176 723 $ concernant les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre ou à défaut le fonds d'administration générale.

Adoptée.

9.8 2021-11-558 Modification de contrat – Approbation de l'ordre de changement numéro 54 – Travaux supplémentaires exécutés en dépenses contrôlées pour le mois de juin 2021 - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre – ST-2019-01-003 – Nordmec Construction - FNX-INNOV (Projet numéro 03451)

ATTENDU QUE par résolution numéro 2020-07-224 adoptée le 7 juillet 2020, le conseil municipal a adjugé à la société Nordmec Construction Inc. l'appel d'offres ST-2019-01-003 relatif à la mise à niveau de la station d'épuration du secteur centre;

ATTENDU QUE lors de l'exécution du contrat, plusieurs travaux non prévus lors de l'octroi du contrat doivent être effectués par l'entrepreneur;

ATTENDU l'ordre de changement numéro 54 relatif aux travaux supplémentaires suivants en juin 2021 :

- Mise en place de garde-corps autour des décanteurs secondaires;
- Sciage de béton pour nouvelles vannes murales à la sortie des bassins d'aération;
- Démolition de béton et remplacement des ancrages pour les vannes télescopiques;
- Perte de temps pour fouilles d'aqueduc et cassage de béton pour la nouvelle entrée d'eau.

ATTENDU QUE cet ordre de changement d'un montant de 20 641,29 $ avant taxes est soumis à l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de la firme FNX-INNOV, Monsieur Vincent Gosselin, d'approuver cet ordre de changement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Charette
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 54 relatif à des travaux supplémentaires exécutés en dépenses contrôlées pour le mois de juin 2021 d'un montant total de 20 641,29 $ avant taxes;

DE FINANCER cette dépense à même le Règlement 2021-04 décrétant une dépense de 2 176 723 $ et un emprunt de 2 176 723 $ concernant les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre ou à défaut le fonds d'administration générale.

Adoptée.

9.9 2021-11-559 Modification de contrat – Approbation de la directive de changement numéro 13 – Heures supplémentaires de surveillance du chantier - Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre – ADM-2014-05-044 – FNX-INNOV (Projet numéro 03451)

ATTENDU QUE par résolution numéro 2014-07-237 adoptée le 1er juillet 2014, le conseil municipal a adjugé à la société FNX-INNOV (anciennement AXOR) le contrat ADM-2014-05-044 de services professionnels en ingénierie pour la mise à niveau de l'usine d'épuration, pour un montant de 332 420 $;

ATTENDU QUE l'ordre de démarrage du cahier ayant été donné tardivement et par conséquent les délais de réalisation modifiés, l'ingénieur concepteur doit procéder à la surveillance supplémentaire des travaux;

ATTENDU QUE le nombre d'heures initialement prévues de 2080 heures dans le mandat actuel d'ingénieur surveillant est inférieur aux besoins de la ville pour poursuivre le chantier jusqu'en août 2022;

ATTENDU QU'il y a donc un déficit de 926,75 heures représentant un montant total de 86 651,13 $;

ATTENDU QUE la directive de changement numéro 13 relatif à des heures supplémentaires de surveillance du chantier est soumis à l'approbation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'APPROUVER la directive de changement numéro 13 relatif à des heures supplémentaires de surveillance du chantier d'un montant total de 86 651,13 $ avant taxes;

DE FINANCER cette dépense à même le Règlement 2021-04 décrétant une dépense de 2 176 723 $ et un emprunt de 2 176 723 $ concernant les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées du secteur centre ou à défaut le fonds d'administration générale.

Adoptée.

9.10	**2021-11-560**	**Demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales dans le cadre du programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite optimiser l'Écocentre de Beauharnois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de présenter une demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales concernées dans le cadre du programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Monsieur Francis Laberge

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'AUTORISER la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry (MRC) à agir à titre de mandataire de la Ville de Beauharnois pour la présentation d'une demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales concernées dans le cadre du programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC, Mme Linda Phaneuf, à signer, pour et au nom de la Ville de Beauharnois, la demande d'aide financière et tous les documents s'y rapportant, et ce, dans le cadre du programme ci-avant identifié;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC.

Adoptée.

10 Service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain

10.1	**2021-11-561**	**Nomination de membres du Comité consultatif d'urbanisme - Monsieur Mario Charette et Madame Jocelyne Rajotte**

ATTENDU le Règlement numéro 606 sur le Comité consultatif d'urbanisme, ci-après nommé « CCU » de la Ville de Beauharnois;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.1.2 du Règlement numéro 606, le CCU est formé de huit (8) membres dont :

- Six (6) membres, idéalement deux par secteur, nommés par le Conseil, choisis parmi les résidents de la ville, à l'exclusion des membres de toute autre commission, nommés par le Conseil;
- Deux (2) conseillers municipaux ou le maire et un conseiller municipal nommés par le Conseil;

ATTENDU QUE par résolution 2021-02-052 adoptée le 9 février 2021, le conseil municipal a nommé Mesdames Linda Toulouse et Jocelyne Rajotte, conseillères municipales, membre du CCU jusqu'au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le mandat de Madame Linda Toulouse à titre de conseillère municipale s'est terminé le 16 novembre 2021 et qu'il y a lieu de la remplacer;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Fortier
APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE NOMMER le conseiller municipal Monsieur Mario Charette à titre de membre du CCU jusqu'au 31 décembre 2022;

D'ENTÉRINER le mandat actuel de la conseillère municipale Madame Jocelyne Rajotte jusqu'au 31 décembre 2022.

Adoptée.

10.2 2021-11-562 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2021-0058 – 50, rue de l'Aluminerie

---

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et l'article 5.4 du Règlement numéro 706 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil de la Ville approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant l'immeuble sis au 50, rue de l'Aluminerie visant à y construire deux bâtiments servant aux équipements électriques d'OVH;

CONSIDÉRANT les plans du projet préparés par la firme CIMA+ portant le numéro L03808A-IE-0002 datés du 30 juillet 2021 et ceux préparés par MGB électrique portant le numéro J21-126 et les autres documents déposés en appui à cette étude au CCU;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Beauharnois, sous la résolution CCU-2021-11-007 du procès-verbal du 17 novembre 2021, recommande à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA 2021-0058 telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

D'APPROUVER conformément à la recommandation du CCU, la demande de PIIA 2021-0058 et les plans du projet préparés par la firme CIMA+ portant le numéro L03808A-IE-0002 datés du 30 juillet 2021 et ceux préparés par MGB électrique portant le numéro J21-126 et les autres documents déposés en appui à cette étude au CCU concernant l'immeuble situé au 50, rue de l'Aluminerie à Beauharnois.

Adoptée.

10.3 2021-11-563 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2021-0059 – 36 rue Richardson

---

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et l'article 5.4 du Règlement numéro 706 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil de la Ville approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant l'immeuble sis au 36 rue Richardson visant à y ériger une remise en cour arrière;

CONSIDÉRANT la position du bâtiment très éloignée de la rue rendant la construction peu ou pas visible de l'emprise publique;

CONSIDÉRANT les plans du projet préparés par Construction CRJ inc. datés du 4 novembre 2021 tels que déposés au CCU;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Beauharnois, sous la résolution CCU-2021-11-006 du procès-verbal du 17 novembre 2021, recommande à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA 2021-0059 telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Monsieur Alain Savard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'APPROUVER conformément à la recommandation du CCU, la demande de PIIA 2021-0059 et les plans du projet préparés par Construction CRJ inc. datés du 4 novembre 2021 concernant l'immeuble situé au 36 rue Richardson à Beauharnois visant à ériger une remise en cour arrière.

Adoptée.

10.4 2021-11-564 Demande d'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale PIIA 2021-0060 – lot 6 402 842 situé sur la rue Turnbull

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et l'article 5.4 du Règlement numéro 706 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la suite de la consultation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil de la Ville approuve les plans s'ils sont conformes au règlement ou les désapprouve dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2021-0060 concernant le lot 6 402 842 situé sur la rue Turnbull visant la révision de l'architecture de la construction de type commercial et l'aménagement paysager du site;

CONSIDÉRANT la révision de l'architecture dont la façade principale avec un soulignement adéquat de la partie destinée aux bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT les plans du projet portant le numéro P21-014 datés de juillet 2021 préparés par Architecture Duquette tels que déposés au CCU;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Beauharnois, sous la résolution CCU-2021-11-009 du procès-verbal du 17 novembre 2021, recommande à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA 2021-0060 telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'APPROUVER conformément à la recommandation du CCU, la demande de PIIA 2021-0060 et les plans du projet portant le numéro P21-014 datés de juillet 2021 préparés par Architecture Duquette concernant le lot 6 402 842 ayant front sur la rue Turnbull à Beauharnois.

Adoptée.

10.5 2021-11-565 Adoption d'un premier projet de résolution - Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI 2021-0061 - rue Gendron

CONSIDÉRANT les articles 145.38 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 610 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, ci-après "PPCMOI";

CONSIDÉRANT la demande de PPCMOI 2021-0061 relative à l'autorisation du projet intégré résidentiel sur les lots 5 960 214, 5 960 215, 6 214 076, 6 214 077, 6 214 079 à 6 214 119 et 6 332 259 à 6 332 280;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur veut ériger 4 nouvelles constructions résidentielles à l'intérieur d'un projet intégré de 5 édifices de type habitation multifamilial isolé ayant front sur la rue Gendron;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est développé dans l'esprit d'un projet d'ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le projet tient compte de l'utilisation du sol et précisément de la protection d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT la révision du concept d'aménagement;

CONSIDÉRANT les plans du projet présentés par la société BC2 portant le numéro 48382102 datés du 9 novembre 2021 et de la société TLA Architectes pour le projet La Tribu portant le numéro 16-312B datés du 9 novembre 2021 tels que déposés au CCU;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Beauharnois, sous la résolution CCU-2021-11-010 du procès-verbal du 17 novembre 2021, recommande au conseil municipal d'accorder la demande d'autorisation de PPCMOI 2021-0061;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER le premier projet de résolution ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation de PPCMOI 2021-061 visant à ériger le projet La Tribu conformément au projet de la société BC2 portant le numéro 48382102, daté du 9 novembre 2021 et les plans de la firme TLA architectes portant le numéro 16-312B en date du 9 novembre 2021.

Adoptée.

11 Service de la sécurité incendie et civile

12 Affaires nouvelles

12.1 2021-11-566 Modification des conditions de travail du personnel cadre

ATTENDU QUE des événements exceptionnels susceptibles de menacer la sécurité de la population, l'intégrité des biens publics ou la capacité de la Ville d'assurer la livraison de services essentiels à la population peuvent forcer des membres du personnel cadre à effectuer des tâches en surplus des heures normales de travail;

ATTENDU QUE la Politique relative aux conditions de travail du personnel cadre entérinée par la résolution numéro 2015-05-170 incluant une résolution précédente portant le numéro 2014-05-157 prévoyait une semaine de reprise de temps aux contremaîtres;

ATTENDU QUE de nombreuses modifications ont été apportées à la Politique relative aux conditions de travail du personnel cadre depuis sa signature;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE MODIFIER l'article 4 de la Politique relative aux conditions de travail du personnel cadre afin de permettre au cadre appelé à intervenir en surplus des heures normales de travail lors d'un événement exceptionnel tel que défini dans la présente résolution, d'avoir droit à une rémunération supplémentaire;

QUE les heures effectivement travaillées par le cadre en surplus des heures normales de travail lors d'un événement exceptionnel soient consignées dans une banque de temps à reprendre;

QUE ces heures soient comptabilisées à taux simple et qu'elles soient monnayables le deuxième jeudi du mois de décembre de chaque année;

QUE le supérieur immédiat autorise préalablement le cumul des heures effectuées en surplus des heures normales de travail dans le cadre d'un événement exceptionnel susceptible de menacer la sécurité de la population, l'intégrité des biens publics ou la capacité de la Ville d'assurer la livraison de services essentiels à la population.

Adoptée.

13 Communication des membres du conseil

13.1 Communications des membres du conseil

Les interventions des membres du conseil peuvent être visionnées sur le site Internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – Séances du conseil et ordre du jour – Procès-verbaux – Vidéo du 23 novembre 2021 », à partir de la 40e minute.

14 Période de questions

14.1 Période de questions

Selon le cinquième alinéa de l'*Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux* du 4 juillet 2020 si une réunion, une séance ou une assemblée doit, selon la loi, comprendre une période de questions par le public, il doit être possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la réunion, la séance ou l'assemblée.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Le Service du greffe de la Ville de Beauharnois a reçu via le formulaire disponible sur son site internet 4 questions avant la tenue de la séance du conseil.

La période de questions peut être visionnée sur le site Internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – Séances du conseil et ordres du jour – Procès-verbaux – Vidéo du 23 novembre 2021 », à partir de la 41e minute.

15 Levée de la séance

15.1 2021-11-567 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la séance soit levée. Il est 19h48.

Adoptée.

Alain Dubuc, maire

Me Karen Loko, greffière